

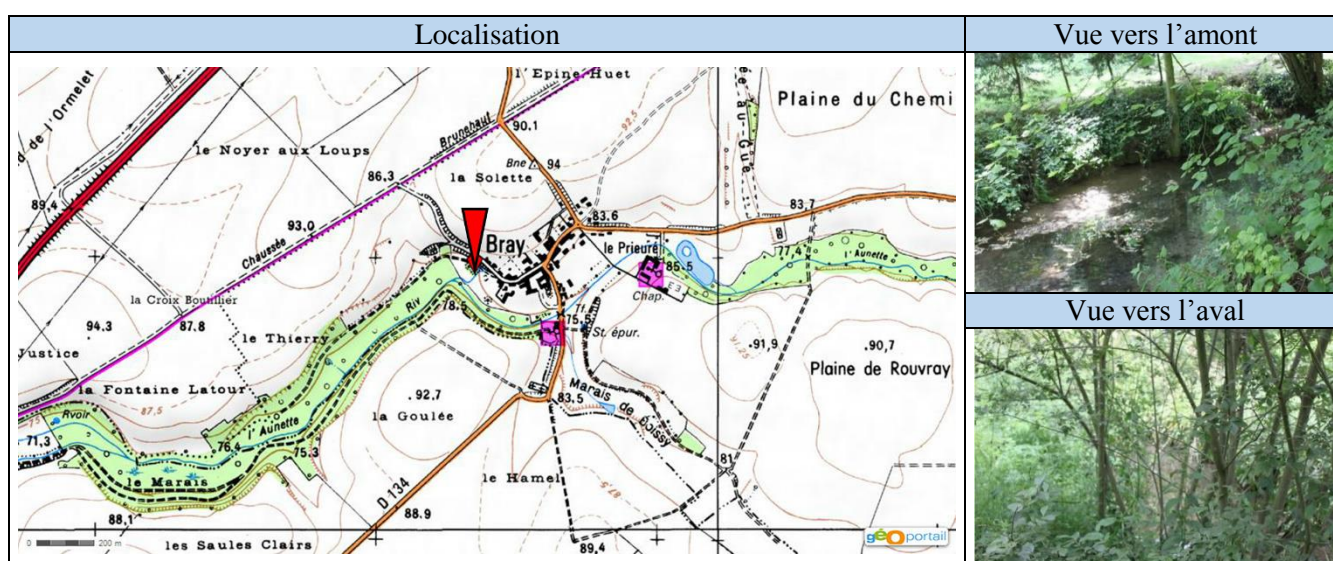
Fiche Station Synthétique (2014)

Identification de la station

Code station	Commune	Cours d'eau	Station	Altitude
Rully	Aunette	Source Bray	76	Rully

Lambert II étendu				Lambert 93			
Amont		Aval		Amont		Aval	
X	Y	X	Y	X	Y	X	Y
625 333	2 471 198	625 304	2 471 166	677 043	6 904 315	677 019	6 904 278

Description du point



Description de la station et de son environnement proche

Situé à l'aval d'un ancien lavoir, le tronçon sinueux (à méandres) évolue dans un environnement boisé proche des habitations. Les berges en terre sont inclinées et recouvertes d'une végétation dominée par une strate arbustive à arborée, notamment en rive gauche. De ce fait le lit est peu éclairé. De par l'environnement boisé la nature des berges, l'érosion est importante et génère un fort colmatage d'origine organique. La couverture macrophytique est absente. Le faciès d'écoulement dominant est lentique de type laminaire. L'eau est peu limpide, légèrement colorée (marron), dépourvue d'odeur et de pollution apparente.

Résultats Physico-chimiques (avec code couleur selon les seuils du SEQ-Eau V2)

Altération	Matières organiques et oxydables						Matières azotées hors nitrates				Nitrates		Matières phosphorées		Particules en		Température	Acidification		Minéralisation		Phytoplancton	
	Oxygène dissous	Saturation	DBO5	DCO	COD	Ion ammonium	Azote Kjeldahl	Azote ammoniacal	Azote Kjeldahl	Nitrites	Nitrates	Orthophosphates	Phosphore	MEST	Turbidité	T°C	pH	Conductivité	Oxygène dissous	pH			
Unité	mg/l	%	mg/l O2	mg/l O2	mg/l	mg/l NH4	mgN/l	mgN/l	mgN/l	mg/l NO2	mg/l NO3	mg/l PO4	mgP/l	mg/l	FNU			µS/cm	mg/l				
juin-14	6,09	56,2	<3	<5	<2	<0,6	<1	<0,5	<1	<0,02	44,42	0,06	0,02	<2	<0,1	11,3	7,00	944	6,09	7,00			
sept-14	5,12	48,4	<3	<5	2,4	<0,6	<1	<0,5	<1	<0,02	42,24	0,06	0,03	<2	<0,1	12,5	7,11	933	5,12	7,11			
déc-14	4,53	40,8	<3	<5	<2	<0,6	<1	<0,5	<1	<0,02	45,31	0,06	0,02	<2	<0,1	11,1	7,39	956	4,53	7,39			
mars-15	4,82	43,5	<3	6,18	<2	<0,01	<1	<0,008	<1	<0,02	<0,1	0,0613	0,02	<2	<0,1	11,10	7,42	968	4,82	7,42			

Résultats Physico-chimiques (avec code couleur selon les seuils de l'arrêté de janvier 2010, modifié par l'arrêté du 28/7/2011)

Conditions météorologiques					
Dates	juin-14	sept-14	déc-14	mars-15	Général
Bilan de l'oxygène					
Oxygène dissous (mg O2/l)	6,09	5,12	4,53	4,82	
Taux de saturation en O2 dissous (%)	56,2	48,4	40,8	43,5	
DBO5 (mg O2/l)	<3	<3	<3	<3	
Carbone organique dissous (mg C/l)	<2	2,4	<2	<2	
Température					
Eaux cyprinicoles	11,3	12,5	11,1	11,10	
Nutriments					
PO4 (mg/PO4)	0,06	0,06	0,06	0,0613	
Phosphore total (mg P/l)	0,02	0,03	0,02	0,02	
NH4 (mg NH4/l)	<0,6	<0,6	<0,6	<0,01	
NO2 (mg NO2/l)	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	
NO3 (mg NO3/l)	44,42	42,24	45,31	<0,1	
Acidification					
pH maximum	7,00	7,11	7,39	7,42	
Salinité					
Conductivité	944	933	956	968	

Remarques particulières ou/et interprétation :

Positionnée à la source, la station présente des caractéristiques physico-chimiques atypiques liées à l'origine uniquement phréatique de son eau (pas de ruissellement). Sa qualité est pénalisée par les MOOX et composés azotés (qualité moyenne), ainsi que les nitrates (qualité médiocre). L'état écologique, « médiocre », doit être replacé dans le contexte très amont du réseau hydrographique (source) et ne peut être directement comparé à l'état écologique des autres stations.

Résultats biologiques (avec code couleur selon les seuils de l'arrêté de janvier 2010, modifié par l'arrêté du 28/7/2011)

Date	Conditions météorologiques	IBGN /20	Diversité	Classe de variété	Groupe indicateur	Taxon dominant	Qualité
20/06/2014	Ensoleillé	7	20	6	2	Elmidae	MEDIOCRE

Date	Conditions météorologiques	IBD /20	IPS /20	Diversité	Qualité
20/06/2014	Ensoleillé	19,7	17,2	11	TRES BONNE

Remarques particulières ou/et interprétation:

La qualité hydrobiologique est quant à elle pénalisée par les macroinvertébrés dont la note indique une qualité médiocre liée à un colmatage d'origine organique important au niveau de la station. La très bonne qualité indiquée par les diatomées reflète la présence d'une eau riche en nutriments associée à un bon éclairage du point de prélèvement.